



Leurres de vérités

Editorial de René Blind, président

"Des chercheurs, j'en trouve; des trouveurs, j'en cherche!" Charles de Gaulle

Un problème majeur titille depuis des décennies le macrocosme scolaire, celui de **l'égalité des chances**. Tous les bricolages structurels, réformes, réformattes et autres mutines mutations passés et présents ne font finalement que tourner autour du pot de glu de ces récurrentes interrogations: *Comment rendre l'Ecole vraiment égalitaire? Comment le système scolaire peut-il pallier aux disparités sociales et culturelles des milieux familiaux, voire aux injustices et aux handicaps générés par la nature?*

Même si, depuis cinquante ans, l'égalité des chances au travers de l'école se révèle un leurre avéré, chaque génération spontanée de chercheurs et de politiciens - plutôt de gauche pour ces derniers!- se fait un devoir de briser une ou deux lances en faveur des moins favorisés. Tout cela ne serait finalement que généreux, fort louable et, sait-on jamais, fructueux, si l'on condescendait enfin à procéder à une analyse objective de ce qui fonctionne plutôt à satisfaction et de ce qui serait à améliorer. On en est loin. Chacun cherchant à réinventer la roue à partir du tronc d'arbre, on jette hardiment aux orties l'épigone d'antan avec l'eau du bain. C'est nouveau, donc c'est tout beau! Il n'y a pas que les biens matériels qui souffrent d'obsolescence psychologique; le monde de l'éducation a aussi ses vérités qui, comme les roses, ne durent qu'un instant. Conséquences: des parents perdus, des enseignants paumés, des politiciens qui doutent et des chercheurs qui errent... et une foultitude de conservateurs trop heureux de l'opportunité pour revenir à l'école de grand-papa et, surtout, réaliser des économies!

Ce bon Pays de Vaud n'échappe guère à cette sommaire analyse, lui qui est en train de s'égarer dans un débat et une votation stériles *"Pour ou contre des notes à l'école?"*, lui qui reprend l'antienne de **l'intégration pour (presque) tous**. Aujourd'hui, beaucoup ont l'impression que tout mute, mais que dans le fond rien ne bouge vraiment. Et c'est assez vrai!

Ne jetons cependant pas trop vite la pierre à ceux qui, par crainte de naviguer à vue, préfèrent momentanément rester en rade. En effet, la pédagogie et l'éducation, *a fortiori* lorsqu'elles se mâtinent de considérants socio-politiques, ne sont de loin pas des sciences exactes persillées de théorèmes démontrables et de corollaires universels.

Clémenceau disait que la guerre est un sujet trop sérieux pour le confier aux militaires; j'ai plaisir à le plagier pour affirmer que l'école est un sujet bien trop important pour le confier aux seuls "penseurs" en éducation. C'est à l'ensemble des acteurs, politiciens, chercheurs et administrateurs certes, mais aussi aux parents et surtout aux enseignants que doit être confiée la tâche d'analyse et de réflexion à propos du système scolaire actuel et futur; à parité et dans une écoute et un respect réciproques.

Suite en page 2

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement spécialisé, un débat qu'on espère de ce type-là sera mené en janvier prochain sur le thème "Public/Privé". On nous a garanti que les membres de l'AVMES y seront les bienvenus. Nous en acceptons l'augure.

Dans l'attente, il serait bon, chères et chers collègues, que vous réfléchissiez sérieusement aux questions suivantes :

- Quels avantages et quels inconvénients pour les enseignants spécialisés à rester dans le privé ou à passer dans le public?

- Et pour nos élèves?

Nous tenterons, lors de notre *Assemblée générale du 25 novembre* d'amorcer la discussion entre nous. Gageons qu'elle sera enrichissante et animée. Mais d'ores et déjà, vos remarques, considérations et idées sont les bienvenues tant à l'adresse de notre secrétariat que sur le site de votre AVMES* !

A bientôt

René Blind

* (www.spv-vd.ch/avmes/)

courriel : avmessecretariat@greenmail.ch

* * * * *

On roule pour vous

A fin décembre 2003, les membres du comité et les délégués dans les commissions auront participé à

11 Séances	Comité AVMES	Activités de l'association, débats et décisions
11 séances	Bureau AVMES	Préparations, concertations, suivis des décisions
1 journée	Comité AVMES	Réflexions, décisions, organisation, perspectives
7 séances	Commission paritaire professionnelle (CPP)	Concertations, négociations sur le contenu des pages dites <u>bleues</u> de la CCT (LPers et CCT)
12 séances	Commission Quadripartite AVOP-AVTES-AVMES-ARMASP	Concertations, négociations sur le contenu des pages dites <u>blanches</u> de la CCT, (LPers et CCT)
4 séances	Commission de classification (CCES)	Etudes des dossiers
2 séances	AVOP-AVMES	Réexamens des décisions de classification
10 séances	Conférence des présidents	Echanges de points de vue
1 journée	Assemblée des délégués SPV	Réunions des Associations de la SPV
2 journées	Assemblée des délégués SER	Réunion plénière de la SPV et des associations
2 séances	Commission consultative de l'enseignement spécialisé	Réunion plénière du SER et des commissions
5 séances	Partenaires du SESAF	Réunion des Associations avec le SESAF et la Cheffe du DFJ
6 séances	AVOP et secteur parapublic	AVMES, AVOP, AVMD, GIPSE, AVDIE, OPS, ADESOV, SESAF
16 séances	Fonds de prévoyance AVOP-AVTES	Politique du secteur subventionné
8 séances	Commission de coordination SESAF-AVOP pour le SPS	Etudes et projets dans les commissions
		Réunions plénières du Conseil du Fonds de prévoy.
		Réunions pour élaborer et proposer un concept cantonal sur l'organisation du SPS

On roule pour qui ?

Payer ses cotisations (50 frs) à l'AVMES seulement, c'est bien; s'affilier à la Société Pédagogique Vaudoise (SPV), c'est mieux encore, même si la somme est alors sensiblement plus élevée: 320 frs pour un plein temps, mais avec une cotisation largement dégressive en fonction du taux d'activité! La SPV est notre faitière, elle œuvre pour nous avec diligence et efficacité depuis des années et offre aux collègues qui en font partie, outre l'appartenance de fait à l'AVMES, quantité de prestations supplémentaires dignes d'intérêt.*. Un grand MERCI donc aux uns et aux autres qui, par leurs cotisations et/ou leur engagement renforcent la crédibilité et l'efficacité de nos associations!

A l'heure actuelle, l'AVMES compte 255 membres (AVMES seulement et SPV+AVMES). C'est déjà pas si mal diront certains; pour nous c'est bien trop peu! On compte en effet 460 équivalents plein temps dans l'enseignement spécialisé vaudois, ce qui doit impliquer au moins 600 à 700 enseignant(e)s. La marge de progression demeure ainsi considérable.

L'extraordinaire dispersion des institutions de l'enseignement spécialisé en Pays de Vaud est cependant telle qu'il nous est très difficile de toucher tout un chacun : expliquer la nécessité de faire partie de nos associations, le travail quotidien qui s'y fait, l'importance des enjeux actuels, les menaces sur notre profession...

Aussi, collègues actifs et syndiqués, comptons-nous sur vous pour jouer le rôle de **démarcheurs** auprès de tous ceux qui, enseignant dans vos institutions, ne font pas encore partie de l'AVMES et de la SPV.

Le travail effectif d'une association telle que la nôtre est peu spectaculaire, sa médiatisation quasi nulle et ses bénéfices, ses conquêtes ou ses victoires ne font ni la une des journaux, ni *le prim'time* d'une quelconque TV régionale! Et pourtant... la masse des tâches effectuées est impressionnante. Seule association d'enseignants à dépendre d'une convention collective de travail, reconnue tant par l'Etat que par les instances patronales, l'AVMES se voit appelée à pratiquement toutes les tables de négociations, tous les lieux d'échanges, tous les forums de débats d'idées concernant l'enseignement ou le social, que ce soit aux plans vaudois ou romand. Les quelques chiffres en encadré ci-après suffiront peut-être à convaincre certains "tièdes" que les centaines d'heures passées, pour ces huit premiers mois de 2003, ont servi à défendre becs et ongles les intérêts des enfants et des professionnels de l'enseignement spécialisé de ce canton.

Nous avons titré cet article: "*Pour QUI roulons-nous?*". La réponse est simple: pour tous ceux cités plus haut, y compris bien entendu les collègues non actifs dans les commissions mais aussi pour tous ceux qui, parasites ou "oubliés" du système, ne cotisent même pas et profitent du travail bénévole des dizaines de stakhanovistes de service. Alors aidez-nous à convaincre ces derniers!

Peine perdue, diront d'aucuns, on ne syndicalise pas des petits bourgeois! C'est faux. Les enseignants spécialisés vaudois, par leur attachement aux plus démunis, par leur engagement social, par leurs implications dans la vie de la cité, sont tous gens de loyauté et de foi. Ils ne sont pas des hyènes ou des charognards profiteurs du syndicalisme... A l'heure où tant de menaces pèsent sur notre profession nous avons plus que jamais besoin de la confiance et de l'appui de tous. Puisse cet appel être entendu, il en va de notre avenir commun!

Faites adhérer à l'AVMES et à la SPV!

* voir article de Jean-Marc Haller, SPV, page 00!

"L'école de tous les enfants" :

Dialogue entre familles membres du Quart Monde et professionnels de l'éducation

Un cycle de quatre rencontres

En juin 2003 a eu lieu une rencontre entre des membres du Mouvement Atd Quart Monde* et la responsable du Département de l'Instruction publique du canton de Genève Mme Brunschwig Graf. Lors de cette rencontre des délégués des familles se sont exprimées ainsi :

"Nous sommes inquiets pour l'avenir de nos enfants. Nous constatons que souvent, dès les premières années d'école, ils prennent du retard. Ils se sentent rejetés par leurs camarades. Ils continuent à vivre l'humiliation que nous avons vécue. Nous essayons de les soutenir dans leurs apprentissages, mais les méthodes ont changé, et nous ne savons pas toujours bien lire ou écrire. (...)

Nous pensons que souvent les professionnels, même s'ils font tout leur possible pour la réussite des élèves, ne connaissent pas assez la réalité de vie des familles qui luttent contre la pauvreté. Ils ne savent pas ce que nous vivons. Ils ne l'ont pas appris dans leur formation. Cela ne les aide pas à nous rencontrer et à aborder nos enfants comme il le faudrait. De notre côté, ce que nous avons vécu nous-mêmes dans notre scolarité ne nous aide pas non plus à aborder sereinement le monde de l'école. Que pourrions-nous faire pour mieux nous connaître de part et d'autre ?"

Un comité a travaillé sur cette question et vous propose un cycle de 4 rencontres-ateliers en 2003-2004 qui permettront de favoriser un dialogue entre professionnels de l'éducation et des parents qui ont la vie difficile et qui s'engagent pour que leurs enfants aient un meilleur avenir. Le but est d'apprendre les uns des autres et de chercher ensemble, comment mieux soutenir les enfants à l'école, aussi bien du côté des enseignants que du côté des parents.

Ce cycle de rencontres débouchera fin 2004 sur un séminaire ouvert plus largement au public.

Pour faciliter le dialogue, nous utiliserons différents supports (vidéos, récits,...) et ateliers créatifs (théâtre, arts plastiques,...). Ainsi chacun pourra partager son expérience sur différents thèmes (le fonctionnement de l'école, les relations familles-écoles, l'échec et la réussite scolaire, l'éducation spécialisée,...).

Ces 4 rencontres auront lieu les samedis 8 novembre 2003, 17 janvier, 13 mars et 15 mai 2004 de 10h à 17h dans les locaux de la Pédagogie générale du Département de l'Instruction publique à Genève.

Ce cycle s'adresse aux professionnels de l'éducation, aux parents et jeunes adultes de Suisse romande. Nous prendrons en priorité les personnes qui s'inscrivent pour la totalité du cycle, car cela permettra de faire un travail dans la durée et d'aller plus loin dans la réflexion.

Pour **vous inscrire ou obtenir** plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :
Elisabeth Verzat, Atd Quart Monde, 5 chemin Galiffe, 1201 Genève
Tel. 022/344.41.15 - E-mail : geneve@atd-quartmonde.org

*Mouvement Atd Quart Monde: informations sur www.quart-monde.ch

C o n v o c a t i o n

Chères collègues, chers collègues,

Par ces quelques lignes, nous vous convoquons à l'

Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2003 à 17h30

Ordre du jour ci-dessous

Hôpital de l'Enfance, Centre thérapeutique, Chemin de Montétan 16, 1004 Lausanne

Attention : les places de parc pour voitures ne sont pas disponibles dans l'enceinte de l'hôpital (elles sont réservées aux consultations) et les places dans les rues du voisinage immédiat guère plus accueillantes. Il est recommandé de stationner un peu plus loin, d'utiliser les transports publics ou ... de venir à pied.

Merci par avance de votre compréhension.

Assemblée générale ordinaire de l'AVMES

Mardi 25 novembre 2003, 17 heures 30

**Hôpital de l'enfance, Centre thérapeutique
Ch. de Montétan 16, 1004 Lausanne**

ORDRE DU JOUR

Partie statutaire :

1. Adoption du PV AG du 3 décembre 2002
2. Comptes 2002 et Rapport de vérification
4. Budget et cotisation 2004
5. Rapport d'activité du comité
Rapports des délégués AVMES dans les commissions
6. Adaptations de la CCT AVOP-AVMES à la LPers
7. Candidatures au comité
(prière d'adresser votre candidature aux coordonnées mentionnées ci-dessous)
Election d'un membre au comité
Ratification des délégués
8. Divers et imprévus
(prière d'adresser vos questions ou interventions aux coordonnées mentionnées ci-dessous)

Partie débat : Public / Privé :

Les prestations de l'enseignement spécialisé dans les institutions seront peut-être organisées différemment à l'avenir.

Quels en sont les avantages, les inconvénients ?

Partie récréative : Apéritif offert par la direction du Centre thérapeutique

Secrétariat AVMES, Bernard Durrer, 1405 Pomy

Tél 024 420 17 21 Fax 021 425 51 69 courriel : avmessecretariat@greenmail.ch

René Blind, président, 1406 Cronay, Tél 024 433 14 62

De multiples avantages à adhérer à la SPV

Soutenir la réflexion pédagogique dans le domaine spécifique de l'enseignement spécialisé. La SPV participe activement à des groupes de réflexion qui traitent entre autres de thèmes d'actualité, tels que l'intégration des élèves, l'accueil des allophones, etc...Ce travail se fait en dialogue avec le comité AVMES, par l'intermédiaire de son président, par des membres SPV-AVMES qui participent à des groupes internes de réflexion ou au Comité cantonal.

Agir pour maintenir et améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants.

La SPV s'implique, par exemple, dans le long processus d'adaptation de la Lpers au parapublic en participant aux séances de négociations au sein de la quadripartite ARMASP-AVTES-AVOP-AVMES et de la CPP AVOP-AVMES

Avoir le droit à une rente complémentaire en cas de maladie ou d'accident.

La cotisation à la SPV contient un montant attribué au Fonds de Secours SPV qui intervient sur demande de l'enseignant, notamment en cas de maladie. Une somme de 1000.- Frs par mois, au maximum pendant 2 ans, et versée en complément du salaire ou de la rente de la caisse de pension; cela correspond à un montant total pouvant atteindre 24'000 Frs !

Etre défendu par un avocat

Lorsqu'une plainte pénale est déposée à l'encontre d'un enseignant, celui-ci bénéficie gratuitement des services d'un avocat, ceci dans des délais très brefs.

Obtenir des conseils en matière d'assurances, bénéficier de rabais sur les primes

Un courtier indépendant est au service des membres SPV, il étudie les meilleures solutions du portefeuille de l'enseignant et propose les contrats qui semblent les mieux adaptés. Il met à jour les contrats existants pour faire bénéficier l'enseignant des rabais possibles au titre de Membre SPV. Les rabais oscillant entre 5 et 15 % sont possibles dans tous les domaines de l'assurance.

Bénéficier de conseils en cas de litige

Lorsque le Secrétaire général de la SPV est disponible (les séances s'accumulent, cf. plus haut), vous pouvez lui soumettre une situation particulière et recevoir les informations nécessaires (lien avec la loi, démarches à entreprendre, etc...), voire avoir un appui concret.

Recevoir régulièrement la revue Educateur, organe du SER.

Ce ne sont là que quelques exemples qui valent bien plus que la cotisation !

Jean-Marc Haller

* * * * *

Sondage AVMES

Le sondage organisé par le Groupe de travail AVOP-AVMES auprès des enseignants-es spécialisés-es a rencontré un succès méritoire puisque plus du 40% des collègues contactés par le biais du fichier des affiliations à la SPV-AVMES ont répondu. Ici, il faut remercier les directions d'institutions qui ont eu l'amabilité de transmettre les feuilles du sondage à remplir aux collègues non inscrits à la SPV-AVMES.

A ce jour, les résultats du sondage ont été dépouillés par le GT AVOP-AVMES. Les délégués ont organisé les données sous la forme d'une synthèse. Le GT est actuellement freiné par les perspectives budgétaires que les institutions doivent débattre avec l'Etat. A suivre ...

Réseau et Association Expression ludico-créative

Qui sommes-nous ?

Principalement des enseignants spécialisés et quelques enseignants ordinaires, quelques éducateurs et thérapeutes intéressés de près ou de loin par cette approche pédagogique. Depuis 4-5 ans, nous nous rencontrons 5-6 fois par année, au Centre de Ressources HEP, à Lausanne et parfois dans nos institutions pour des tables rondes durant lesquelles nous échangeons nos problématiques et nos questionnements liés à cette méthodologie.

Chaque année, nous organisons et coordonnons un séminaire d'initiation d'une semaine et un séminaire d'approfondissement de 4 jours en expression ludico-créative avec Raimundo Dinello, uruguayen, initiateur de cette méthodologie. Nous proposons gratuitement des animations ludico-créatives pour adultes ou/et enfants dans différents cadres, ayant un lien avec l'éducation.

Nous avons un fichier de 140 personnes intéressées et de sympathisants qui ont suivi un séminaire d'initiation et qui sont informées au moins une fois par année de nos rencontres et de nos activités. A l'intérieur de ce réseau, nous avons créé, en 2001, une association qui compte une quarantaine de membres qui reçoivent régulièrement des nouvelles des tables rondes et des activités en cours.

Nos tables rondes sont suivies régulièrement par 15 à 20 personnes et nous en consacrons une partie à une animation ludico-créative. Elles constituent pour nous une forme de formation continue.

A notre connaissance, actuellement dans le canton, des équipes d'enseignants-es spécialisés-es et ordinaires expérimentent cette méthodologie depuis plusieurs années.

A Gland : enseignement primaire. A la Fondation de Verdeil : école de Rovéréaz (Lausanne), école de Pré d'Emoz (Aigle). A la Fondation Institution de Lavigny : école de la Passerelle. A l'Hôpital de l'enfance (Lausanne). A Clarens, dans un espace ludico-créatif privé et probablement passablement de tentatives individuelles dont nous n'avons pas de retour...

Qu'est-ce que l'expression ludico-créative ?

L'expression ludico-créative est une démarche pédagogique présentée par Raimundo Dinello, uruguayen, docteur en sciences de l'éducation de l'Université de Bruxelles, initiateur de nombreux projets d'éducation en Amérique latine et en Europe.

“L'expression ludico-créative est une démarche méthodologique qui réunit des concepts et des procédures donnant lieu à une proposition de pédagogie basée sur l'expression.

Ses fondements essentiels sont

- le "**protagonisme**" de tous et chacun
- la permanente interaction des **hétérogénéités**
- la reconnaissance de l'**impulsion ludique**
- l'**expression** comme voie d'affirmation de l'être
- l'ouverture sur l'**identité culturelle**
- la **créativité** comme sens social du processus d'individuation
- l'évolution d'un **champ pédagogique** comme instrument essentiel à l'éducation et à l'enseignement.”

R. Dinello

Pour nous, cette démarche s'inscrit dans la ligne des pédagogies sociocognitives et des pédagogies actives visant à rendre l'élève acteur de ses apprentissages et de son développement. Elle part d'un postulat fondamental: “L'enfant apprend, se développe et grandit au travers d'activités de jeu et d'expression créative.”

Elle vise à favoriser la multiplicité des interactions “sujet-objet-sujets” dans une perspective de développement de la personne et de l'épanouissement de l'être au sein d'une communauté pluraliste. Concrètement, elle s'appuie sur trois axes qui vont s'imbriquer tout au long de la méthodologie, **le jeu, l'expression et la créativité.**

Elle vise à favoriser la multiplicité des interactions “sujet-objet-sujets” dans une perspective de développement de la personne et de l'épanouissement de l'être au sein d'une communauté pluraliste. Concrètement, elle s'appuie sur trois axes qui vont s'imbriquer tout au long de la méthodologie, **le jeu, l'expression et la créativité.**

Pour contact :

R.Chatelain

Tél 021 808 68 34

Coordinateur du réseau

Président de l'association

remy.chatelain@sefanet.ch

Harmonisation du calendrier des vacances : trois jours de Pâques

Lettre du comité de l'AVMES à Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ

Madame la Conseillère d'Etat,

Votre lettre du 11 septembre dernier adressée à Monsieur Jean-Marc Röthlisberger, président de l'AVOP, avec copies aux directeurs et directrices des écoles et institutions d'enseignement spécialisé, appelle divers commentaires de la part de l'AVMES.

En effet, votre prise de position unilatéralement fondée sur des considérations financières ne peut laisser notre comité et nos membres indifférents. Cela d'autant plus que les références que vous faites à la Loi scolaire du 12 juin 1986 ne nous semblent être qu'une interprétation partisane des dispositions légales adoptées par le Grand Conseil et destinées à justifier votre décision exclusivement "économique". Pour preuve votre phrase: "..., lors de la publication des vacances, nous précisons que les écoles d'enseignement spécialisé pourront y déroger pour quelques jours". Sous-entendu bien sûr, selon votre début de lettre, en ajoutant **trois jours d'école en plus**; alors que l'article 100 que vous citez précise que "les commissions scolaires peuvent accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum deux demi-journées de congé en plus des quatorze semaines de vacances".

Rajouter des journées de travail dans l'enseignement spécialisé alors que les autorités de l'école publique peuvent, elles, offrir des demi-journées d'école en moins nous paraît profondément discriminatoire tant pour les élèves que l'institution scolaire nous confie que pour les enseignants spécialisés par ailleurs reconnus, formés et salariés par le DFJ au même titre que ceux du secteur public.

Dès lors, comment votre département peut-il justifier auprès...

- **de nos élèves et de leurs parents** que des enfants déjà préterités sur divers plans reconnus par l'Etat et l'AI le soient aussi en ce qui concerne leur temps de vacances par rapport aux élèves de l'école ordinaire?

- **des enseignants spécialisés** qu'ils auront trois jours de travail en sus de leurs collègues de l'école vaudoise en général et des maîtres de classe de développement en particulier; ces derniers disposant du même brevet d'enseignement, dépendant du même service et étant salariés sur la même échelle?

Cela est d'autant plus choquant que les enseignants spécialisés sont, pour l'heure, astreints à une présence hebdomadaire aux enfants allant jusqu'à 27 heures (fourchette de 21 à 27 h et, selon notre enquête de cet automne, avec une moyenne de 26,25 h); alors que nos collègues brevetés doivent 28 périodes de 45 minutes (21 h) à leurs élèves, auxquelles on peut enlever 1 à 2 périodes pour responsabilité de classe !

Nous n'épilouterons pas sur l'interprétation des articles du Règlement sur l'enseignement spécialisé et l'exemplarité de principe avec l'enseignement officiel qui en découle; pas plus, d'une manière générale, sur les coupes budgétaires drastiques que le Conseil d'Etat envisage pour l'enseignement spécialisé. Nous préférierions en débattre avec vous de vive voix comme nous vous l'avons proposé dans notre demande d'entretien du début de ce mois.

Aussi, à propos des trois jours de Pâques et au vu de ce qui précède, nous permettons-nous de vous demander de bien vouloir revoir votre position et de comprendre que, à travers ces quelques lignes, se dissimulent plus ou moins bien, une profonde amertume, des inquiétudes légitimes et le sentiment que tout le travail des enseignants spécialisés semble de moins en moins reconnu par votre département.

En vous remerciant par avance de la bienveillante attention dans laquelle vous tiendrez la présente, nous vous prions d'accepter, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations respectueuses.

Pour le comité de l'AVMES : René Blind

Information complémentaire : dans le budget de l'Etat, il n'est toujours pas prévu, à ce jour, un montant pour compenser ces trois jours. C'est aux institutions de puiser dans leurs fonds propres ou d'avoir des idées originales!

Le portfolio : un moyen de reconnaître et de valoriser les différentes compétences de l'élève dans une classe de l'enseignement spécialisé

Le cadre de référence théorique utilisé est celui des intelligences multiples. Cette approche permet d'exprimer huit formes de l'intelligence : interpersonnelle, intra personnelle, logicomathématique, musicale, spatiale, langagière, kinesthésique, naturaliste. Ce concept donne la possibilité aux élèves de développer leurs compétences et de les manifester de façon différente et personnelle. Le portfolio est un outil pertinent pour mettre en évidence les habiletés de l'élève.

L'origine du portfolio vient des artistes. En effet, il est souvent utilisé par des personnes oeuvrant dans les domaines professionnels artistiques, comme les photographes, les sculpteurs, les chanteurs ou les peintres. Cette méthode permet de présenter, en utilisant un grand format, des photographies de peinture, de sculpture ou des collections. Les portfolios peuvent avoir des formes multiples qui s'adaptent en fonction de la profession.

Dans le milieu scolaire américain, l'usage de ce moyen de documentation a pris son essor dans les années 1990.

Le portfolio est un moyen très intéressant pour récolter et valoriser les divers travaux réalisés par les élèves. Cet outil de travail, donne l'occasion à chaque élève de documenter ses processus d'apprentissage. Le porte-document fournit de précieuses informations sur l'évolution de l'enfant pour les parents, les enseignants, les thérapeutes et les élèves eux-mêmes.

Le portfolio de chaque élève est un classeur, format A4, séparé en huit parties illustrées par les pictogrammes représentant les huit habiletés. Nous trouvons dans ce porte-document des photographies numériques illustrant l'enfant en train de réaliser une activité, des fiches, des cahiers et des dessins. Chaque portfolio est accompagné d'une cassette vidéo, celle-ci donne la possibilité de recueillir les activités comme la musique, la gymnastique, la piscine et les moments d'expression et de créativité. Il laisse une trace visible qui appartient à l'élève et celui-ci pourra l'emporter avec lui lorsqu'il quittera la classe.

Il y a deux consignes que l'enfant doit respecter pour introduire un document dans son portfolio : le travail est réalisé sans l'aide de l'adulte, et l'enfant doit pouvoir commenter le document qu'il veut classer. Au début ces deux règles ne sont pas faciles à appliquer parce qu'elles demandent à chaque enfant d'exprimer son opinion personnelle et de faire une autoévaluation. Le but principal de ces deux consignes est que le contenu du portfolio reflète les compétences de l'élève.

Au début de l'année scolaire, certains ont de la peine à parler de leurs habiletés, leur attention est surtout attirée par leurs erreurs. En général, le statut de l'erreur est souvent perçu comme un échec. Le fondateur de l'aïkido pense cependant que : « l'échec est la clé du succès et que chaque erreur nous apprend quelque chose ». Si, lors des évaluations, les erreurs sont considérées comme une porte ouverte à quelque chose de positif, l'élève arrivera à souligner ses qualités et ses progrès avec plus de facilité. Ainsi, il y a aussi l'espace pour exprimer les émotions lors des commentaires concernant le travail des élèves.

Grâce à cet album réalisé dans le cadre de la classe, l'élève apprend à différencier les aptitudes nécessaires pour mener à terme une tâche scolaire. Il a également une image concrète de son développement actuel et mène une réflexion sur la manière qu'il a d'apprendre. Le classeur regroupe les huit intelligences, ce qui donne la possibilité à l'enfant de réaliser les liens qui existent entre elles. Quand il chante et danse en public, il fait appel à l'intelligence interpersonnelle, intra personnelle, langagière, musicale et kinesthésique.

Suite en page 6

Lorsqu'un enfant compose une chanson (texte et mélodie), il fait appel à plusieurs intelligences, il écrit le texte (langagière), invente une mélodie (musicale) et travaille le rythme (logicomathématique). Quand il chante et danse en public, il fait appel à l'intelligence interpersonnelle, intra personnelle, langagière, musicale et kinesthésique.

Durant le moment du portfolio, l'élève s'auto évalue en présence d'un adulte au sujet de ses différentes habiletés et se confronte aux choix des intelligences dont il a eu besoin pour créer sa chanson. Après les divers échanges entre l'enfant et l'enseignant-e, le document est mis dans le portfolio. Les discussions autour des travaux de l'élève donnent l'occasion d'être dans une attitude d'écoute et de personnaliser le travail de l'enseignant-e.

Le portfolio permet de laisser une trace différente de celle des notes. Il montre les progrès de chaque enfant à travers les illustrations, les photographies et les séquences filmées. Tous les travaux sont accompagnés d'un commentaire de l'élève et d'une observation de l'enseignant.

Chaque fin de semaine, une matinée est consacrée au portfolio. Tous les élèves écrivent leur prénom, la date et les habiletés qui correspondent à l'activité de chaque jour de la semaine. Les pièces qui vont figurer dans le portfolio sont choisies par l'élève et par l'enseignant-e.

À travers le portfolio, l'élève est le protagoniste dans son chemin d'évolution cognitive.

Les parents peuvent suivre le développement de leur enfant et avoir un apport concret concernant les travaux réalisés en classe.

L'enfant est amené à découvrir les différentes compétences qu'il possède et celles qu'il va pouvoir développer. Dans certaines activités, les élèves travaillent de manière individuelle ou dans un esprit de coopération puisque certains jeux exigent de collaborer et de partager ses propres connaissances avec les camarades et avec l'enseignant-e. Depuis trois ans, j'observe que les élèves parlent du portfolio à la maison avec fierté et que l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes s'améliore.

Finalement, ce classeur est un formidable moyen de reconnaître, de valoriser et de stimuler les apprentissages de l'élève.

Angelo Mancuso, enseignant spécialisé

École d'enseignement spécialisé de Rovéréaz à Lausanne, Fondation de Verdeil.

¹Howard Gardner, *Les formes de l'intelligence*, Editions Odile Jacob, Paris, 1997

²Angelo Mancuso, *Les intelligences multiples dans une classe d'enseignement spécialisé*, Mémoire SCES, Lausanne, 2000

³Morihei Ueshiba, *L'art de la paix*, Guy Trédaniel Editeur, Paris, 2000, p. 87